

## **CONVOCATION :**

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 2 février 2024 à 20h.**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I - Procès-verbal**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2023.

### **II - Délibérations**

- Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les exercices 2017 et suivants de la communauté de communes Haut Val de Sèvre
- Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la Convention
- Demandes de gratuité de la salle des fêtes
- Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Étude de faisabilité
- Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide de l'État au titre de la DSIL
- Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide du Conseil Départemental au titre du contrat Ambition Deux-Sèvres
- Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide « Fonds de solidarité départementale »
- Demande de droit de passage

### **III – Comptes rendus de réunions**

- Commission « voirie »

### **IV – Délégation**

Droit de préemption.

### **V – Questions diverses**

- Offre VALOCIME (antenne – rue du Stade)
- Ecran Numérique Interactif (ENI) dans les classes
- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les associations communales

### **VI – Tour de table**

le 26 janvier 2024

le maire, Jérôme BILLEROT



## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 26 janvier 2024

### **Délibérations 1 à 2 :**

**Présents :** BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain  
BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : GAUTIER Patrick (ayant donné pouvoir à CHAUVET Lucette), MANIAGO Anne-Sophie (ayant donné pouvoir à BURON Lionel), NERAULT Alizée (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien).

Excusés : DECARSIN Mélanie, DOMINEAU Samuel.

Délibération 3 :

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : GAUTIER Patrick (ayant donné pouvoir à CHAUVET Lucette), MANIAGO Anne-Sophie (ayant donné pouvoir à BURON Lionel), NERAULT Alizée (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien).

Excusée : DECARSIN Mélanie.

Délibérations 4 à 9 :

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : GAUTIER Patrick (ayant donné pouvoir à CHAUVET Lucette), MANIAGO Anne-Sophie (ayant donné pouvoir à BURON Lionel), NERAULT Alizée (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien).

Secrétaire : GAUDET Vincent

• Quorum : 10                      • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 13                      • Quorum atteint

## I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2023 est arrêté et validé à l'unanimité.

## II – Délibérations

### 2024-02-01 - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les exercices 2017 et suivants de la communauté de communes Haut Val de Sèvre

Le Maire expose que la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine a exercé un contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Haut Val de Sèvre à compter de l'exercice 2017. La collectivité a été informée de la procédure de contrôle par lettre du 18 janvier 2023 adressée à M. Daniel Jollit, président et ordonnateur de l'EPCI depuis janvier 2014. Les entretiens de début et de fin de contrôle se sont déroulés avec le Président respectivement les 21 février 2023 et 4 mai 2023 au siège de la CCHVS.

Dans sa séance du 14 juin 2023, la chambre a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées au Président de la Communauté de communes ainsi que, pour celles les concernant, au président du syndicat des Eaux du Centre-ouest (SECO), au président du syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en Eau Potable du Sud Deux-Sèvres (SERTAD), au président du syndicat mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et Sud-Gâtine (SMC 79), au président du syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN), ainsi qu'au comptable public, chef du service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, lors de sa séance du 28 septembre 2023, a arrêté ses observations définitives. Le rapport des observations définitives a été adressé par courriel en date du 24 novembre 2023.

Le rapport contient 8 recommandations :

- Recommandation n°1. : établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus communautaires conformément à l'article L. 5211-12-1 du CGCT.
- Recommandation n°2. : intégrer des orientations en matière de mutualisation des services dans le pacte de gouvernance.
- Recommandation n°3. : compléter l'information financière à destination des élus, notamment les annexes financières aux documents budgétaires et le rapport d'orientations budgétaires, conformément aux articles L. 2312-1, L. 2313-1 et D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales.
- Recommandation n°4. : respecter les obligations réglementaires de publication des informations financières sur le site internet de l'intercommunalité (articles L. 2313-1, R. 2313-8 et R. 5211-41-1 du CGCT).
- Recommandation n°5. : formaliser une stratégie d'investissement, en lien avec le projet de territoire, à travers un plan pluriannuel d'investissement.
- Recommandation n°6. : recourir à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations d'investissement à caractère pluriannuel (article R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales).
- Recommandation n°7. : fiabiliser l'actif de la communauté de communes en ajustant l'inventaire avec l'état de l'actif ainsi qu'en apurant, au minimum une fois par an, les immobilisations achevées du compte 23 vers le compte 21.
- Recommandation n°8. : élaborer un règlement budgétaire et financier dans la perspective de l'application obligatoire du référentiel M57, à intégrer dans le règlement intérieur.

Sur ces 8 recommandations, 7 sont déjà mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre. La recommandation n°2, « intégrer des orientations en matière de mutualisation des services dans le pacte de gouvernance », devra faire l'objet d'une réflexion et d'un débat entre les communes et la Communauté de commune.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en son article L. 2121-29,

Vu les articles L. 211-4 et suivants et R. 241-1 et suivants du Code des juridictions financières,

Considérant le contrôle exercé par la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine portant sur les comptes et la gestion de la communauté de communes Haut Val de Sèvre sur la période 2017 à 2022,

Considérant le rapport d'observations définitives notifié à la Communauté de communes le 24 novembre 2023,

Suite à la présentation du Maire, le conseil municipal :

- Prend acte des observations définitives du rapport de la Chambre régionale des comptes portant sur les comptes et la gestion de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre sur la période 2017 à 2022.

**2024-02-02 - Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la Convention**

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 21 juillet 1995, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

#### **2024-02-03 - Demandes de gratuité de la salle des fêtes**

- 1<sup>ère</sup> demande : Le CIAS sollicite la gratuité de la salle des fêtes pour un atelier « cuisine » le 13 février 2024.
- 2<sup>ème</sup> demande : Deux-Sèvres Nature Environnement sollicite la gratuité de la salle des fêtes pour une formation sur les papillons le 15 juin 2024.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de se positionner sur ces deux demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 17 voix « pour » et 1 « abstention » :

- pour la 1<sup>ère</sup> demande : valide la gratuité pour l'atelier cuisine du CIAS en date du 13 février 2024 ;
- pour la 2<sup>ème</sup> demande : valide la gratuité pour l'association Deux-Sèvres Nature Environnement pour une formation du 15 juin 2024.

*Hors délibération* : Le point prévu à l'ordre du jour en « questions diverses » sur la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les associations communales est évoqué.

#### **2024-02-04 - Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Étude de faisabilité**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de l'agence Urba37.

Après échanges, les élus sont sollicités afin de se positionner sur la poursuite ou non de ce projet et dans la positive, de réaliser des choix (emprise du chantier, revêtements, voirie...).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide le projet comme suit :
  - o les 3 tranches de travaux : 120 000€ HT
  - o la reprise de chaussée : 40 000€ HT
  - o le plateau surélevé : 9 000€ HT

pour une estimation totale de 169 000€ HT

#### **2024-02-05 - Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide de l'Etat au titre de la DETR**

Suite à la délibération précédente et au regard de l'avant-projet de l'agence Urba37 ;

Vu l'estimation du projet s'élevant à 169 000€ HT + 9 000€ HT de maîtrise d'œuvre soit 178 000€ HT ;

Considérant l'aide « DETR » dont l'ambition est d'améliorer la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. programmation 2024, dans le cadre d'opération d'investissement et notamment la catégorie « Améliorer la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie – Garantir la sécurité » ;
- sollicite l'aide à hauteur de 40% ;

- décide d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement et aides (D.E.T.R., DSIL, Contrat ambition Deux-Sèvres, Fonds de solidarité départementale pour les communes) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces liées à cette demande.

**2024-02-06 - Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide de l'Etat au titre de la DSIL**

Suite à la délibération n°2024-02-04 et au regard de l'avant-projet de l'agence Urba37 ;

Vu les délibérations précédentes ;

Vu l'estimation du projet s'élevant à 169 000€ HT + 9 000€ HT de maîtrise d'œuvre soit 178 000€ HT ;

Considérant l'aide « DSIL » dont l'ambition est le développement écologique et la qualité du cadre de vie ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.S.I.L programmation 2024, dans le cadre d'opération d'investissement et notamment la catégorie « développement écologique et la qualité du cadre de vie » ;

- sollicite l'aide à hauteur de 40% ;

- arrête le mode de financement de ce projet : autofinancement et aides (D.E.T.R., DSIL, Contrat ambition Deux-Sèvres, Fonds de solidarité départementale pour les communes) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces liées à cette demande.

**2024-02-07 - Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide du Conseil Départemental au titre du contrat Ambition Deux-Sèvres**

Suite à la délibération n°2024-02-04 et au regard de l'avant-projet de l'agence Urba37 ;

Vu les délibérations précédentes ;

Vu l'estimation du projet s'élevant à 169 000€ HT + 9 000€ HT de maîtrise d'œuvre soit 178 000€ HT ;

Considérant l'aide « contrat Ambition Deux-Sèvres », dans le cadre de la sécurisation des routes départementales en agglomération ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du contrat Ambition Deux-Sèvres, programme « la sécurisation des routes départementales en agglomération » ;

- sollicite l'aide à hauteur de 30% ;

- arrête le mode de financement de ce projet : autofinancement et aides (D.E.T.R., DSIL, Contrat ambition Deux-Sèvres, Fonds de solidarité départementale pour les communes) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces liées à cette demande.

**2024-02-08 - Voie piétonne le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Sollicitation de l'aide « Fonds de solidarité départementale pour les communes »**

Suite à la délibération n°2024-02-04 et au regard de l'avant-projet de l'agence Urba37 ;

Vu les délibérations précédentes ;

Vu l'estimation du projet ;

Considérant l'aide possible au titre du « Fonds de solidarité départementale pour les communes » d'un montant de 58 428€ pour le mandat 2022/2026 ;

Considérant l'aide déjà accordée pour la création de trottoirs paysagers pour un montant de 56 355,84€ ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de solidarité départementale pour les communes ;
- sollicite le solde de l'aide disponible, soit 2 092,16€ ;
- arrête le mode de financement de ce projet : autofinancement et aides (D.E.T.R., DSIL, Contrat ambition Deux-Sèvres, Fonds de solidarité départementale pour les communes) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces liées à cette demande.

### **2024-02-09 - Demande de droit de passage**

Monsieur Marc WEIDMANN, en préalable à la réunion de conseil municipal du 16 novembre 2023 avait expliqué en personne sa demande de création d'un accès au lieudit « La Guyonnière » par la route départementale 121. Il avait expliqué vouloir déplacer son droit d'accès à son terrain cadastré C 109 en passant par la route Départementale n°121 et donc par la propriété privée communale cadastrée C 110. Il s'agirait d'une simple entrée de champ. Les frais (pose de buse) seraient à charge du demandeur.

Afin de mieux comprendre la demande, les membres de la commission voirie se sont déplacés sur les lieux pour appréhender le dossier.

Les élus présents ont expliqué leurs avis avec l'ensemble des conseillers présents pour ainsi décider d'accorder ou non un droit de passage sur la parcelle communale cadastrée C 110.

Pour information, le Conseil Départemental a émis un avis favorable à la demande d'accès en date du 10 décembre 2021 (courrier en notre possession).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide un droit de passage de Monsieur Marc WEIDMANN sur la parcelle C 110, propriété communale ;
- autorise Monsieur le Maire à réaliser une convention qui mentionnera la largeur d'entrée de champ, son positionnement et ses particularités (dimension de la buse, ne pas toucher au ballast, pas de suppression d'arbres...) ;
- confirme que les frais liés à cette autorisation et notamment la pose d'une buse, reste à charge du demandeur, bénéficiaire de ce passage ;
- conditionne cet accord à la validation d'Orange qui a une servitude pour une ligne téléphonique enterrée à cet endroit.

*Départ de Julien SEIGNEURET.*

### **III – Compte rendu de réunions**

**Commission « voirie »** : Récapitulatif des points abordés lors de la dernière réunion de la commission « voirie ». Les tronçons de route à revoir cette année seraient des Jarries au Nairon et la route de Clavé (de la route des Grands Ajoncs jusqu'aux premières maisons). Des entreprises vont être sollicitées afin de chiffrer ces interventions.

**Commission « personnel communal »** : Quelques évolutions du RIFSEEP, sollicitation de l'avis du CST pour versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat à hauteur de 50% du montant maximal (en cohérence avec les agents intercommunaux).

**Festival Traverse !** : Présentation des spectacles avec un positionnement pour trois d'entre eux demandé à chaque commune. L'idée pour Exireuil serait une balade contée, un moment repas puis un spectacle. Prochaine réunion le 4 mars.

**Communauté de Communes** : Conventonnement avec la communauté de communes, la ville de Saint-Maixent-l'École et l'association « Espace de vie sociale, à la croisés des villages » ; versement d'équilibre du budget principal vers le budget du centre aquatique pour 976 130€ ; perte financière suite au départ du boulanger de Cherveux ; protocole transactionnel avec Logistic Œuf (groupe Pampr'oeuf) pour un remboursement de 81 274€ ; recrutement d'un attaché contractuel (chargée de mission développement local) ; CFE (cotisation foncière des entreprises).

#### **IV – Délégation**

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère les demandes depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : 4 (n°19 à 21/2023 puis n°01/2024)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 4

#### **V – Questions diverses**

- **Offre VALOCIME (antenne – rue du Stade)** : au regard de l'engagement, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à la proposition.
- **Ecran Numérique Interactif (ENI) dans les classes** : La directrice a, dans le projet NEFLE « Notre Ecole Faisons-La Ensemble » estimé un équipement numérique de l'école (5 ENI et 24 tablettes) avec un reste à charge pour la collectivité à 9 000€. Les élus sont plutôt favorables à l'idée mais le conseil municipal ne peut s'engager sans dossier précis et écrit. L'école sera relancée afin d'obtenir un complément d'informations. Certains élus pensent que cela va à l'encontre de l'actualité qui pointe du doigt la trop grande dépendance et la nocivité des écrans sur les enfants.
- **Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les associations communales** : un groupe d'élus sera formé afin de travailler sur les conditions et les limitations de gratuité de la salle des fêtes aux associations communales.

#### **Tour de table :**

**Soirée Guinguette de la SEP** : Monsieur le Maire précise qu'une aide financière de la Commune sera accordée uniquement si l'association est déficitaire sur cette manifestation.

**Biodéchets** : Agents et élus ont commencé à réfléchir sur la problématique des déchets à l'école et la salle des fêtes. Plusieurs pistes sont travaillées : amélioration du tri actuel par la distribution de poches transparentes aux utilisateurs de la salle afin de vérifier le tri ; accès aux conteneurs limité aux agents ; collecte régulière des biodéchets cantine et salle des fêtes pour un traitement sur le terrain de l'atelier.

**Cloison mobile** : L'actuelle cloison présente dans la salle du conseil est vieillissante, très lourde et cassée à différents endroits. Les adjoints qui utilisent cet espace depuis la création d'un bureau d'accueil présentent un projet de remplacement (cloison mobile sur roulettes avec une partie translucide pour laisser passer la lumière à 2.714€ TTC). Certains élus ne comprennent pas ce projet car il avait été question, il y a quelques mois, de faire une cloison « en dur ». Le problème est que les conditions de travail des élus sont à améliorer dès que possible alors que des travaux d'ensemble sur la mairie seront à planifier sur le long terme. Il est précisé que ce type de cloison sera utilisable pour d'autres usages si besoin (élections, réunions...). Après débat, le devis est validé.

**Arbres à l'école** : Des arbres ont récemment été plantés dans le pré de l'école afin d'aménager cet espace et créer de l'ombrage naturel dans les années futures.

**Haies** : le 26 février : plantation de haies chez trois agriculteurs avec les chasseurs.

le 13 mars : plantation avec Prom'haies et l'école au niveau du chemin des Chasseignes.

**Broyeur de végétaux** : Des démonstrations (pour achat) ont été faites mais sans réelle unanimité. Un broyeur en location, avec un tapis ameneur, va être prochainement testé car l'achat paraît très onéreux.

**Commission des finances** : Une réunion est fixée au mardi 20 février à 9h. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission.

**Prochaine réunion du conseil** : Le 1<sup>er</sup> puis le 29 mars.

**Chantier de travaux à l'école** : Les délais sont tenus et les entreprises avancent bien.

**Travaux des agents techniques** : Peinture à l'école et divers travaux d'entretien.

**Végétaux sur bord de voie** : Les déchets végétaux d'un particulier (taille de haie) sont présents depuis de nombreuses semaines sur la rue de Chausseroi. Une élue s'interroge sur ce dépôt. Monsieur le Maire informe qu'il a relancé l'administré cette semaine et que ce dernier a commencé à les ôter.

**Commission « Communication »** : Une réunion sera à prévoir pour programmer ou non un Écho du Puits au printemps.

**Énergies renouvelables** : Une réunion ou permanence sera à programmer en février. Il faut au préalable définir le contenu de cette rencontre et désigner les élus référents. Le projet définitif devrait être présenté en mars au conseil municipal.

**Circulation** : Des administrés ont sollicité un Stop au niveau du carrefour de la rue des Ouches et de La Martinière.

**Travaux sur la voie** : Les travaux de réfection du réseau d'eau potable ne sont pas terminés et occasionnent des dégâts sur nos routes et chemins. Un point sera à effectuer à la fin du chantier avec l'entreprise chargée des travaux.

**Fonds d'innovation Petite Enfance** : Signature officielle et médiatisée le vendredi 9 février à 16h au relais des lutins à Saint-Maixent-l'École. Monsieur le Maire sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-deux heures et cinquante-trois minutes.

Le secrétaire

le maire

